

20. CAS PARTICULIERS

20.1. Problématique mécanique

20.1.1. Arbre de Judée N°215 (parc Josette et Maurice Audin)

Compte tenu de l'état mécanique très défavorable de l'arbre et de la présence du **Ganoderme d'Europe**, **un abattage est préconisé pour des raisons de sécurité**, en raison du risque élevé qu'il représente dans un secteur fréquenté, notamment à proximité de bancs. **L'arbre présente en effet une inclinaison marquée au-dessus des assises du parc, le son au niveau du collet est totalement dégradé à la suite d'un sondage au maillet, et une fissure longitudinale traversante est observée sur le tronc**, autant de facteurs aggravants significativement son instabilité structurelle. Il est donc impératif de procéder à cette intervention dans un délai maximal d'un mois, compte tenu de la forte cible environnante et du niveau de risque associé.



Arbre de Judée N° 215



Fissure ouverte



Fructification de ganoderme